

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ
Commissaire Enquêteur
DDCSPP
321 Chemin des Moulin
73000 Chambéry

ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Lyon, le 05 mai 2021

n.réf. : PDD.mlp-nga – D2021 - 205
Affaire suivie par marie.lagarde@reseau.sncf.fr
Tel. : 06 80 18 04 05

Objet : enquête publique -augmentation de la capacité de production usine TRIMET
Avis SNCF Réseau

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le réseau ferré national permet la desserte de l'usine de TRIMET dont il longe les emprises et est de ce fait actuellement concerné par les zones de danger évaluées des effets thermiques et de surpression.

Le réseau traverse ainsi deux zones d'interdiction stricte (R) ainsi qu'une zone d'autorisation sous condition (B) du PPRT.

Le règlement du PPRT actuellement en vigueur précise que dans la zone R, tous les projets sont interdits, à l'exception [...] des *aménagements et travaux nécessaires à l'exploitation des infrastructures existantes, ainsi qu'à la création ou la modification de réseaux (eau, électricité, gaz, « LTF »...*).

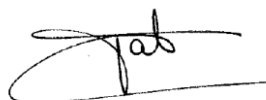
Ces mêmes exceptions sont également applicables en zone B.

Les éléments constitutifs du dossier d'enquête, et notamment de l'étude de danger, semblent conclure à l'absence de nouveau scénario accidentel ou de nouveau phénomène dangereux par rapport à la situation actuelle, et à l'absence d'amplification des phénomènes dangereux identifiés.

SNCF Réseau émet donc un **avis favorable, sous réserve** que les nouvelles conditions d'exploitation du site garantissent la pérennité des dérogations mentionnées dans le PPRT initial, notamment celles citées ci-dessus, et ne créent pas de nouvelle contrainte pour l'exploitation ferroviaire, en particulier dans la perspective du développement du trafic lié au projet Lyon-Turin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thomas ALLARY



Directeur Territorial